

Un Peuple-Un But-Une Foi

République du Sénégal



**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR CHEIKH
NIANG, Ambassadeur, Représentant permanent du Sénégal
auprès de l'ONU à l'occasion de l'examen du point 136 de
l'ordre du jour de la 73^{eme} session de l'Assemblée générale
des Nations Unies intitulé : « Exercice biennal 2018-2019 »,
et consacré au Dispositif de prestation de services centralisé
(GSDM en anglais)**

New York, le 14 Mars 2019

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de m'exprimer sur le point 136 de l'ordre du jour de la 73^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulé : « Exercice biennal 2018-2019 », et consacré au Dispositif de prestation de services centralisé, plus connu sous l'acronyme anglais GSDM.

Ma délégation remercie **M. Christian Saunders**, Secrétaire général adjoint à la Gestion de la Chaîne logistique, et **M. Cihan Terzi**, Président du Comité consultatif pour les Questions administratives et budgétaires (CCQAB) pour la clarté de la présentation de leurs rapports respectifs.

Ma délégation s'associe, par ailleurs, aux déclarations du G77 et la Chine et du Groupe africain faites par les distingués Représentants de la Palestine et du Nigéria.

Madame la Présidente,

Je voudrais vous assurer du soutien de principe du Sénégal à l'agenda de réformes engagées par le Secrétaire général, y compris la mise en œuvre du dispositif GSDM ; si tant est que cet agenda permet à l'Organisation des Nations Unies de remplir pleinement sa mission, avec efficacité et efficience.

S'agissant du point inscrit à l'ordre du jour, après avoir examiné avec beaucoup d'intérêt le rapport du Secrétaire général ainsi que celui du Comité consultatif, ma délégation tient à formuler un certain nombre d'observations.

Premièrement, à l'analyse, force est de constater qu'il nous est difficile de concilier les objectifs globaux de la réforme, notamment la fourniture de services flexibles, de qualité et à moindre coût, avec les propositions ainsi formulées par le Secrétariat.

Deuxièmement, ma délégation a de sérieuses réserves sur la transparence du processus, la pertinence du concept de « follow-the-sun », ainsi que les implications du recours sans précédent à des ressources extrabudgétaires.

A cet égard, ma délégation se joint à d'autres délégations pour réclamer du Secrétariat la publication du Rapport du Consultant ayant servi de base aux propositions.

S'il est vrai que nous partageons les préoccupations de faire aboutir cette réforme, dès que possible, il n'en demeure pas moins essentiel de disposer de tous les éléments pertinents d'appréciation permettant un examen exhaustif et objectif des propositions ainsi formulées, en vue d'obtenir le succès attendu de la réforme.

Il s'y ajoute que sur les 387 processus administratifs identifiés, parmi lesquels 202 considérés comme des hubs, seuls 80 seraient opérationnels, à compter de 2020. Parmi ces 80, seuls 14 sont conformes au facteur temps.

Ces manquements ont amené le Comité consultatif à suggérer au Secrétaire Général d'envisager toutes les options, y compris la création de Centres supplémentaires.

Or, une telle démarche, parce qu'elle requiert des ressources additionnelles, nécessiterait impérativement l'autorisation de l'Assemblée générale.

Dès lors, la réforme, telle qu'elle a été conçue, apparaît, à nos yeux, comme étant incomplète et a minima.

Troisièmement, l'autre source de préoccupation majeure pour ma délégation, c'est l'approche fragmentaire et incohérente empruntée par le Secrétariat pour prendre en charge le personnel et les clients francophones situés majoritairement en Afrique.

Sous ce rapport, ma délégation réitère son appel en faveur de l'établissement d'un Centre en Afrique francophone, pour couvrir de façon optimale les 9.000 clients et personnels concernés de cette Région, conformément à la résolution pertinente de l'Assemblée générale et aux recommandations du Comité consultatif à ce sujet.

La candidature de la Ville de **Dakar** pour abriter un centre de services partagés, a d'ailleurs été motivée, entre autres, par l'appartenance du Sénégal à l'espace francophone où se déroulent la plupart des missions de maintien de la paix.

Nous partageons avec les pays concernés la même aire géographique, avec des fuseaux horaires identiques pour certains, décalés de deux heures au maximum pour d'autres.

En outre, le Sénégal est convaincu des multiples atouts dont dispose Dakar qui portent, notamment, sur sa stabilité politique, sa sécurité intérieure, sa démocratie citée en référence, mais aussi sur le caractère multiculturel de sa société ainsi que sur sa contribution inestimable à la paix et à la sécurité internationales.

Madame la Présidente,

En conclusion, nonobstant ce qui précède, je voudrais vous assurer de la disponibilité de ma délégation à apporter sa contribution pour des échanges constructifs sur ce point.

Je vous remercie.